

- CONSEIL DE SÉCURITÉ

7929E SÉANCE – MATIN

Le Conseil de sécurité débat des causes du « chaos » au Moyen-Orient

Le Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, a dressé, aujourd'hui, devant le Conseil de sécurité, un tableau alarmant de la situation globale au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, au sein de laquelle la question de la Palestine demeure un « symbole puissant et un cri de ralliement » facilement détourné par les groupes extrémistes.

M. Mladenov a pris en compte dans son exposé, prononcé à l'occasion du débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, traditionnellement consacré à cette dernière, l'intérêt de la présidence américaine du Conseil pour d'autres questions.

Dans un [document de réflexion](#)* distribué aux États Membres, celle-ci leur demandait notamment d'examiner les acteurs régionaux « bénéficiant le plus du chaos dans la région et leurs liens avec les groupes terroristes ».

« Aujourd'hui, une véritable tempête parfaite a englouti le Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales », a affirmé le Coordonnateur spécial, premier orateur d'une séance qui a vu une cinquantaine de délégations s'exprimer. Il a estimé que la fin de l'occupation israélienne et la solution des deux États ne résoudront pas tous les problèmes de la région. « Mais aussi longtemps que le conflit persistera, il continuera de les nourrir », a-t-il averti.

Le Coordonnateur spécial a jugé que la récente approbation par Israël d'une nouvelle colonie sapait davantage encore la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien en Cisjordanie. Un point de vue partagé par une grande majorité des délégations qui ont vu dans la poursuite des colonies de peuplement israéliennes, contraires au droit international, le principal obstacle à la paix. M. Mladenov a également dénoncé « l'emprise de fer » du Hamas à Gaza, défiant directement le « Gouvernement palestinien légitime ».

Il a par ailleurs plaidé pour un règlement politique complet et crédible au conflit syrien, crucial pour vaincre Daech et le Front el-Nosra, et invité le Conseil à s'unir pour que les auteurs d'attaques chimiques en Syrie soient tenus responsables.

Enfin, le Coordonnateur spécial a défendu des solutions politiques au Yémen et en Libye et exhorté les gouvernements de la région à répondre aux demandes légitimes de leur peuple, « première ligne de défense contre l'extrémisme ».

Alors que l'Observateur permanent de la Palestine a dénoncé le « mépris » d'Israël pour les résolutions du Conseil, amoindrissant, ce faisant, la « stature et la crédibilité » de ce dernier, le délégué d'Israël a estimé qu'il était temps pour le Conseil de mettre un terme à son « obsession » anti-israélienne. Il a salué l'initiative de l'Ambassadrice américaine pour que cette réunion soit consacrée aux véritables causes de l'instabilité de la région.

« Il y a un pays qui sème un chaos dangereux au Moyen-Orient, où règnent la terreur, la mort, un mépris total pour la vie humaine, c'est l'Iran », a affirmé le délégué, en dénonçant l'appui apporté par ce pays au Hezbollah et au Hamas.

« L'Iran utilise le Hezbollah pour propager son idéologie terroriste à travers la région », a appuyé la représentante des États-Unis, en identifiant ces derniers comme les « véritables coupables » de l'instabilité au Moyen-Orient.

La nouvelle direction imprimée à ce débat par les États-Unis a, en revanche, été rejetée par de nombreux pays, dont l'Afrique du Sud et la Fédération de Russie, qui l'a jugée « inacceptable ». Le représentant russe s'est étonné que le document de réflexion ne mentionne pas la question palestinienne, alors que celle-ci demeure centrale. La Russie a reconnu, début avril, Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël, Jérusalem-Est devrait être la capitale de l'État de Palestine, a-t-il indiqué.

Visé par Israël et les États-Unis, le représentant de la République islamique d'Iran a accusé ces deux pays de faire disparaître la question palestinienne de l'ordre du jour international. Il a également dénoncé la « propagande hystérique » d'Israël et « l'unilatéralisme catastrophique fondé sur des allégations bien utiles », dont continue de souffrir le Moyen-Orient. « Israël et le terrorisme sont les deux facettes d'une même pièce », a renchéri le délégué de la République arabe syrienne.

Enfin, les délégations ont été nombreuses à réaffirmer l'importance de la solution des deux États, qui relève pourtant désormais plus du « mirage », selon l'expression du représentant de la France.

Son homologue russe a indiqué que son pays avait proposé d'accueillir le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne, tandis que l'Observateur palestinien a espéré que la prochaine visite de ce dernier à Washington permette de « créer un horizon politique crédible ».

* [S/2017/305](#)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT, Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

Lettre datée du 10 avril 2017, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2017/305](#))

Déclarations

M. NICKOLAY MLADENOV, Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, a tout d'abord déclaré avoir pris note de l'intérêt de la présidence ce mois-ci pour discuter d'un certain nombre de questions concernant la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Aujourd'hui, a-t-il dit, une « véritable tempête parfaite a englouti le Moyen-Orient et continue de menacer la paix et la sécurité internationales ».

Des millions de personnes ont été déplacées dans ce qui est la plus grande crise de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans de nombreux pays, les sociétés se sont fracturées selon des lignes ethniques ou religieuses. Des acteurs non étatiques ont pris le contrôle du territoire et les attaques terroristes ont frappé de façon aveugle des civils de toute origine et de toute confession.

Le Coordonnateur spécial a rendu hommage aux innombrables victimes de ces actes de violence insensés et a demandé à la communauté internationale de montrer son engagement total et inébranlable pour vaincre la terreur et la provocation; pour soutenir les forces de modération contre l'extrémisme; pour démêler le nœud gordien des forces politiques, économiques et étrangères qui dirigent la myriade de conflits au Moyen-Orient.

L'évolution du conflit israélo-arabe continue de résonner dans toute la région. La question de la Palestine reste un symbole puissant et un cri de ralliement facilement détourné et exploité par des groupes extrémistes. Mettre fin à l'occupation et aboutir à la solution des deux États ne résoudra pas tous les problèmes de la région, mais aussi longtemps que le conflit persistera, il continuera de les nourrir.

M. Mladenov a ainsi souligné que les violences sporadiques s'étaient poursuivies ces dernières semaines alors que cinq Palestiniens, dont deux adolescents, et un Israélien ont été tués dans divers actes de violence.

En mars, Israël a approuvé l'établissement d'une nouvelle colonie et a déclaré environ 240 acres en tant que « terres d'État » dans le territoire palestinien occupé. Ces décisions sapent davantage encore la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien en Cisjordanie. Des offres pour près de 2 000 logements, la grande majorité dans les principaux centres de population proches des lignes de 1967, ont également été publiées.

Le Coordonnateur a dit avoir pris note des informations récentes soulignant qu'Israël a adopté une politique de restriction par laquelle les constructions se limiteront « presque exclusivement » dans les zones bâties des colonies, mais il est trop tôt pour déterminer comment cette politique se manifesterait sur le terrain. La construction de colonies est illégale en vertu du droit international, a-t-il déclaré, demandant instamment à ce que toutes ces activités cessent.

Du côté palestinien, de multiples développements inquiétants consolident davantage le fossé entre Gaza et la Cisjordanie et augmentent de manière dangereuse, selon lui, les risques d'escalade. En avril, en effet, le Gouvernement palestinien a réduit les paiements de milliers d'employés de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza. Il est important, a-t-il dit, que le fardeau des décisions visant à réduire les dépenses soit réparti équitablement et fait en tenant compte des conditions difficiles dans lesquelles vivent les habitants de Gaza.

Concernant les pénuries d'électricité à Gaza, il a demandé à toutes les parties de se réunir et de veiller à ce que la question vitale de l'énergie soit résolue une fois pour toutes.

Parallèlement, le Hamas continue d'accroître son emprise de fer sur Gaza en formant un comité administratif que beaucoup considère comme un défi direct au Gouvernement palestinien légitime. De même, le 6 avril, trois Palestiniens ont été exécutés par le Hamas en violation flagrante du droit international et sans procès équitable. Ces actions ont été condamnées par le Secrétaire général, a-t-il rappelé, se disant profondément préoccupé par le fait que d'autres exécutions extrajudiciaires sont prévues à Gaza.

M. Mladenov a également affirmé que, le 17 avril, environ 1 500 prisonniers et détenus palestiniens ont entamé une grève de la faim illimitée pour protester contre leurs conditions dans les prisons israéliennes.

Par ailleurs, en ce qui concerne certaines dynamiques régionales plus larges, plusieurs États de la région continuent d'assumer le lourd fardeau du flux de réfugiés syriens. Alors que la communauté internationale doit faire plus en terme de solidarité avec les voisins de la Syrie grâce à une assistance accrue et à un partage des charges, les causes sous-jacentes des déplacements doivent être abordées par une solution politique au conflit en cours.

En Syrie, un déficit de la démocratie, une répression systématique et des violations majeures des droits de l'homme, y compris par le Gouvernement, associés au conflit prolongé, créent un terrain fertile à la polarisation sectaire, au radicalisme et à l'extrémisme violent.

L'une des plus grandes contributions qu'il est possible d'apporter à la défaite des organisations terroristes telles que Daech ou le Front el-Nosra est de parvenir à un règlement politique complet et crédible au conflit syrien et à une transition politique vers un état inclusif, démocratique et participatif. Un tel résultat permettrait également, selon lui, une réponse internationale plus unifiée à la lutte contre le terrorisme.

Au sujet des informations récentes sur l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie, si elle était confirmée, cette action odieuse constituerait une grave violation du droit international et constituerait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il s'agit, a-t-il ajouté, d'un domaine dans lequel le Conseil de sécurité a la responsabilité principale. Celui-ci, a-t-il espéré, peut s'unir pour envoyer un message collectif fort pour que les auteurs de ces attaques soient tenus responsables.

Concernant le Liban, le 12 avril, le Président Michel Aoun a décidé d'ajourner le mandat du Parlement libanais pendant un mois. Le Coordonnateur spécial a souhaité que cette mesure permette de donner du temps aux dirigeants libanais de s'entendre sur une loi électorale, conformément à la Constitution.

Pour ce qui est de la Libye, il a rappelé que le Représentant spécial pour ce pays, M. Martin Kobler, avait présenté hier un exposé devant le Conseil, faisant état de progrès importants dans la lutte contre Daech, qui ne détient plus de territoires dans ce pays. Cependant, le blocage de la mise en œuvre de l'Accord politique contribue à un vide politique et de sécurité, plaçant la population de la Libye et ses voisins face à un risque de déstabilisation accrue. Les groupes armés ont commis des violations graves et des atteintes aux droits de l'homme et il est essentiel que le processus politique soit repris avec le soutien de la communauté internationale.

En Iraq, les forces de sécurité soutenues par la coalition internationale anti-Daech font des progrès dans la reprise de Mossoul. Il s'est réjoui des efforts déployés par le Gouvernement iraquien pour sécuriser et reconstruire les zones détruites et favoriser le processus de réconciliation nationale.

Pour le Coordonnateur spécial, l'impact humanitaire et social des conflits au Moyen-Orient est catastrophique. En Syrie, des centaines de milliers ont été tués depuis 2011 et environ la moitié de la population est déplacée. Plus de cinq millions de réfugiés syriens sont enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR): près de trois millions en Turquie, plus d'un million en Liban et plus de 650 000 en Jordanie, faisant porter une grande tension socioéconomique et sécuritaire sur ces sociétés.

Au Yémen, le pays le plus pauvre du Moyen-Orient, la situation continue de se détériorer, 18,8 millions de Yéménites ayant besoin d'une aide humanitaire, dont 10,3 millions d'une aide immédiate. Plus de deux millions sont déplacés à l'intérieur du pays et plus de deux millions d'enfants souffrent de malnutrition sévère.

M. Mladenov a demandé instamment au Conseil de sécurité et à toutes les parties prenantes de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger et épargner les civils des effets brutaux de ces conflits, comme l'exige le droit international humanitaire. Pour le Coordonnateur spécial, la complexité des conflits de la région prouve que des solutions politiques fondées sur la justice, la dignité et la cohésion sociale sont nécessaires pour atteindre et maintenir la paix.

Les évolutions sur le front politique sont en cours. Au Yémen, l'Envoyé spécial, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, consulte les principaux acteurs régionaux et internationaux dans le but d'appuyer le cadre des pourparlers de paix et d'atténuer les effets sur la population civile des hostilités militaires le long de la mer Rouge.

De même, le 12 avril, devant le Conseil de sécurité, l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, a souligné qu'il ne pouvait y avoir qu'une solution politique au conflit sanglant en Syrie. M. Mladenov a ainsi réitéré son appel urgent au Conseil pour qu'il s'unisse en soutenant les négociations intrasyriennes organisées par l'ONU à Genève sur la transition politique, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève de 2012.

Les efforts visant à relancer l'engagement entre Israéliens et Palestiniens pour parvenir à une paix négociée et durable doivent également être intensifiés. À cet égard, il s'est dit encouragé par les efforts continus de l'Égypte, de la Jordanie et des États-Unis pour faire avancer les perspectives de paix.

Le Coordonnateur spécial a estimé que la fragilité des États devait être résolue. Les gouvernements doivent répondre aux demandes légitimes de leur peuple et renforcer la cohésion sociale et la réconciliation. C'est la première ligne de défense contre l'extrémisme. Les efforts visant à renforcer la voix de la modération et à renforcer la tolérance religieuse doivent également être renforcés.

Enfin, selon lui, les approches multilatérales et la coopération sont nécessaires pour lutter contre les conflits interconnectés, les effets humanitaires transfrontaliers et l'extrémisme violent.

M. RIYAD H. MANSOUR, Observateur permanent de l'État de Palestine, a affirmé qu'il ne pouvait y avoir aucune discussion quant à la nécessité de lutter contre l'extrémisme terroriste et de stabiliser le Moyen-Orient sans reconnaître qu'une injustice persiste au cœur même de cette région. « Le conflit israélo-palestinien nie le droit inaliénable du peuple palestinien et perpétue l'occupation étrangère; ce n'est pas un conflit découlant de l'incitation à la terreur », a-t-il analysé.

Le Conseil de sécurité, a-t-il rappelé, a une responsabilité à assumer pour promouvoir une solution pacifique, et la résolution 2334 (2016) constitue la plus récente action de cet organe en la matière et le reflet d'un consensus international de longue date sur la question.

« Nous le redisons: la résolution 2334 (2016) n'est pas anti-israélienne; elle est contre les colonies de peuplement, contre la violence, contre les violations du droit international, et est donc clairement en faveur de la paix et de la solution des deux États –Palestine et Israël– et a été accueillie en tant que telle. Ce texte fournit le moyen le plus viable de préserver cette solution dans le respect des frontières d'avant le 4 juin 1967 et crée les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, résoudre le conflit sous tous ses aspects et faire une réalité de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes. »

Après avoir condamné le manque de respect d'Israël pour les décisions du Conseil de sécurité, M. Mansour a constaté à regret que la construction d'au moins 6 000 logements supplémentaires

avait été approuvée depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), sans compter l'établissement d'une nouvelle colonie.

Pour l'observateur, le « mépris » de Tel-Aviv amoindrit la stature et la crédibilité du Conseil de sécurité, remettant en cause sa capacité à agir avec autorité ailleurs dans le monde. « Comment cette situation peut-elle être acceptable pour les membres du Conseil? » s'est-il demandé, en soulignant que ses résolutions doivent être mises en œuvre « sans exception ».

M. Mansour a ensuite indiqué que plus d'un millier de Palestiniens observaient actuellement une grève de la faim menée par Marwan Barghouti, un parlementaire palestinien incarcéré depuis 15 ans, en vue d'attirer l'attention sur le sort de plus de 6 500 Palestiniens emprisonnés ou placés en détention arbitraire. Il a assuré que la remise en liberté de ces « hommes, femmes et enfants » était indispensable pour parvenir à la paix. M. Mansour a également attiré l'attention sur la situation des deux millions de Palestiniens de Gaza victimes du blocus imposé par Israël, qu'il a qualifié de « crime contre l'humanité ».

L'observateur a insisté sur le fait que le respect du droit international et l'engagement dans des négociations de paix devaient aller de pair, soulignant la volonté de sa délégation de redoubler d'efforts pour rechercher une solution juste.

« Ceci suppose de coopérer avec la nouvelle Administration américaine du Président Donald Trump. Plusieurs dirigeants arabes ont rencontré ce dernier depuis le Sommet de la Ligue arabe, réaffirmant leur engagement en faveur de l'Initiative de paix arabe, qui a fêté son quinzième anniversaire et attend toujours qu'Israël y réponde », a-t-il relevé. Le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, se rendra bientôt à Washington pour s'engager dans un dialogue politique avec les États-Unis et créer un horizon politique crédible », a-t-il annoncé.

Parallèlement, « nous continuerons de poursuivre le développement et le renforcement de nos institutions nationales et de surmonter les divisions du système politique palestinien », a assuré M. Mansour, soulignant l'importance d'« un impératif d'unité pour réaliser les aspirations nationales légitimes » de son peuple.

Le statu quo est intenable, a-t-il ajouté en conclusion, en lançant un appel à la communauté internationale et au Conseil de sécurité.

M. DANNY DANON (Israël) a dit que Marwan Barghouti était un meurtrier et un terroriste, qui avait été condamné, au terme d'un procès équitable, pour son rôle dans une attaque dans un restaurant de fruits de mer ayant coûté la vie à cinq personnes, dont une mère de deux enfants, dont le représentant a brandi la photo.

Il a salué la « posture morale claire » et « le respect élémentaire pour l'équité » avec lesquels les États-Unis assument la direction ce mois-ci des travaux du Conseil. « Ces 17 dernières années, le Conseil a régulièrement discuté de la situation au Moyen-Orient sur la base de l'hypothèse erronée selon laquelle tous les maux de la région pouvaient être imputés à Israël. »

Il a accusé le Conseil de répéter les mêmes discours au lieu de chercher de nouveaux moyens d'instaurer la stabilité dans la région. Israël demeure un phare dans une région de dictatures brutales et de violations massives des droits humains, a-t-il poursuivi. Il a ajouté que son pays était un « véritable partenaire » dans la lutte contre le terrorisme et pour tous ceux cherchant à promouvoir une évolution positive au Moyen-Orient.

Il a salué l'initiative de l'Ambassadrice américaine pour que cette réunion soit consacrée aux véritables causes de l'instabilité chronique de la région. « Il y a un pays qui sème un chaos dangereux au Moyen-Orient, où règnent la terreur, la mort, un mépris total pour la vie humaine, c'est l'Iran. »

M. Danon a appuyé la frappe américaine contre la Syrie après la récente attaque chimique dans le pays, avant de souligner la complicité de Téhéran dans les atrocités quotidiennes qui y sont commises, « Bashar Al-Assad et ses sbires étant les pantins des Iraniens ». Il a dénoncé les agissements du Hezbollah, derrière lequel se trouve la République islamique d'Iran, qui dirige ses bombes contre les maisons, écoles et bâtiments israéliens.

Le Hezbollah, dont l'arsenal est passé de 6 000 missiles en 2006 à 150 000 aujourd'hui, se procure des armes auprès de l'Iran, a-t-il dit. M. Danon a insisté sur le renforcement politique du Hezbollah, décrit par certaines voix libanaises comme une force politique légitime au Liban.

L'Iran ne déstabilise pas la région seulement par ses affidés, mais aussi de son propre chef, a indiqué le délégué. Depuis 2015, l'Iran a conduit 14 essais de tirs balistiques. Il a précisé que l'un de ces missiles iraniens portait l'inscription « Mort à Israël », ajoutant que le même appel pour la destruction d'Israël se trouvait dans la charte du Hamas.

M. Danon a mentionné le passage suivant du document fondateur du Hamas: « Il n'y a pas d'autre solution à la question palestinienne que le jihad. » Rappelant le retrait de son pays de Gaza en 2005 dans l'espoir que les Palestiniens créeraient une économie florissante et abandonneraient la voie de la terreur, le délégué a indiqué que ces espoirs s'étaient, depuis, évanouis.

Le Hamas a dépensé les millions de dollars volés aux organisations humanitaires pour acheter des armes et creuser des tunnels, a-t-il accusé. Le représentant a insisté sur le projet du Hamas, « aussi diabolique que simple », qui est de massacrer le plus grand nombre d'innocents. « Les membres du Conseil doivent comprendre que le Hamas est malheureusement en train de conduire au prochain conflit. »

Il a indiqué que les tunnels construits par le Hamas, menant au territoire israélien, avaient pour certains une longueur de 2,5 kilomètres. « Cela est plus long que le Lincoln tunnel entre New York et le New Jersey, mais alors que le Lincoln tunnel est utilisé par des millions de personnes pour se rendre à leur travail et retourner dans leurs foyers, les tunnels du Hamas sont pensés pour enlever et tuer le plus d'Israéliens possible. » Il a dénoncé l'appui apporté par l'Iran au Hamas.

M. Danon a salué la nouvelle direction proposée pour les débats du Conseil sur la situation au Moyen-Orient. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, la paix entre les Israéliens et les Palestiniens ne viendra pas de manœuvres dénuées de sens au sein d'enceintes internationales et, encore moins, de résolutions partisans du Conseil, a-t-il soutenu.

Il a précisé que la paix ne sera possible que lorsque les Palestiniens auront abandonné la terreur et retourneront à la table des négociations. Il a invité le Conseil à identifier les réelles menaces, avant de lancer à ceux qui veulent maintenir Israël au centre de l'attention du Conseil: « Israël est-il responsable de la propagation de Daech? De la situation désastreuse au Yémen? Des massacres quotidiens en Syrie? » « La réponse est un non retentissant. »

M. Danon a jugé que le temps était venu de mettre un terme à cette obsession vis-à-vis d'Israël et de cesser de faire de « l'État juif le bouc-émissaire de tous les conflits dans la région ». Il a invité le Conseil à contrecarrer les « dictateurs sadiques qui gazent leur propre peuple » et à

parler d'une seule voix en vue de classer enfin le Hezbollah et le Hamas comme organisations terroristes.

« Nous mettons en garde contre une alliance diabolique avec, en son centre, l'Iran qui accroît son emprise au Moyen-Orient », a-t-il dit, avant d'exhorter le Conseil à condamner les agissements dangereux de l'Iran.

En conclusion, le représentant a souligné que son pays n'était plus seul face à ces menaces, puisque des pays sont en conscience en train de mettre l'espoir en un avenir meilleur avant les conflits du passé. « C'est l'espoir d'Israël que le Conseil commencera à son tour à rechercher une véritable clarté morale s'agissant du Moyen-Orient. »

Mme NIKKI R. HALEY (États-Unis) a rappelé que tous les mois, le Conseil de sécurité organisait une séance sur la situation au Moyen-Orient, au cours de laquelle il n'était pas censé faire porter ses délibérations sur un pays en particulier. Pourtant, ces réunions « prennent pour cible » Israël, a-t-elle assuré, en rejetant la description « particulièrement étroite » qui serait faite de la situation dans la région.

Ces réunions ne rapprochent pas les parties en présence, mais au contraire les éloignent, ce qui est d'autant plus dommageable aux yeux de la délégation américaine qu'elle est convaincue que la paix ne pourra être atteinte que par des pourparlers de paix et non « par des résolutions partiales ».

En brisant les « modèles contreproductifs » qui prévalaient jusqu'à présent, il sera peut-être possible d'obtenir des résultats probants, en désignant les « vrais coupables » : la République islamique d'Iran et sa « milice complice », le Hezbollah, qui, après avoir commis des actions terroristes dans la région pendant des décennies, soutiennent aujourd'hui le régime syrien. Les États-Unis ne fermeront pas leurs yeux et parleront de l'Iran et du Hezbollah, a-t-elle affirmé.

Après avoir assuré que le Hezbollah stockait des armes au Sud-Liban, Mme Haley a affirmé que cette organisation contrôlait aussi des portions entières du territoire syrien, où elle serait allée jusqu'à enrôler et « endoctriner » des enfants syriens dans ses propres rangs. « L'Iran utilise le Hezbollah pour propager son idéologie terroriste à travers la région », a accusé la représentante, en qualifiant Téhéran de « sponsor du terrorisme ».

Rappelant que l'administration américaine avait imposé des sanctions ciblées à la garde révolutionnaire d'Iran, la déléguée a demandé à tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations, en mettant en œuvre les résolutions pertinentes, en particulier 2331 (2016) et 1701 (2004). « La question israélo-palestinienne mérite de l'attention, mais les activités de l'Iran et du Hezbollah devraient devenir une priorité » pour ce Conseil, a ajouté la représentante en conclusion.

M. SERGIY KYSLYTSYA, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine, a dénoncé le huitième veto opposé la semaine dernière par la Fédération de Russie s'agissant de la Syrie. L'incapacité du Conseil à répondre aux attaques chimiques en Syrie ne peut que nourrir l'impunité, a-t-il dit. La guerre par procuration menée en Syrie et le fait que des milices contrôlées depuis l'étranger consolident leur présence sur le terrain sont de plus en plus préoccupants, a poursuivi le Ministre adjoint.

Il a déploré l'absence de progrès dans les pourparlers intrasyriens de Genève, en raison du manque de volonté politique du régime syrien. « Damas et ses alliés doivent réaliser que l'idée d'une victoire ultime est un mirage qui ne mènera nulle part, si ce n'est prolonger la crise et alimenter l'extrémisme. »

Il a indiqué que la stabilité au Liban dépendait de l'évolution de la situation en Syrie et de la dynamique régionale, avant de souligner l'importance d'appuyer le Liban pour un contrôle efficace de sa frontière avec la Syrie. Préoccupé par la détérioration de la situation au Yémen, il a appelé le Conseil à s'unir et à appuyer le Secrétaire général dans sa tentative visant à surmonter l'impasse actuelle et à donner une chance à la paix. « Nous appelons les parties à reprendre les pourparlers sans conditions préalables, a-t-il dit, précisant que les Houthis et les partisans de l'ancien Président Saleh devraient abandonner leur arsenal. »

Il a appelé à ne pas sous-estimer la capacité de Daech et d'Al-Qaida de tirer profit des griefs liés au conflit israélo-palestinien. Cela est dangereux, a-t-il dit, avant d'appeler à une fin de la violence. Il a invité les parties à prendre des mesures concrètes en vue d'apaiser les tensions, de ramener les parties à la table des négociations et de « réinjecter de la confiance » dans une solution des deux États en voie de disparition.

Enfin, le Ministre a souligné l'importance de préparer une stratégie, dès lors que la défaite « inévitable » de Daech sera devenue réalité, afin d'empêcher la résurgence de ses épigones.

M. RAKHMETULLIN (Kazakhstan) a appelé Israël et l'État de Palestine à faire preuve de volonté politique, à prendre des mesures de renforcement de la confiance mutuelle, et à s'engager dans des négociations bilatérales sans conditions préalables.

S'agissant de la situation en Syrie, il a dit que la réunion organisée à Astana en janvier dernier devrait permettre d'impulser un nouvel élan au processus politique en Syrie.

En ce qui concerne le Liban, le représentant a placé des espoirs dans l'élection d'un nouveau président en octobre 2016, tout en notant que l'influx de réfugiés syriens dans ce pays avait dépassé le million.

Attirant l'attention sur le conflit au Yémen, il a demandé aux parties au conflit et à leurs soutiens de mettre fin aux violences, en particulier dans les zones assiégées.

Partisan d'une harmonie entre les nations, le Kazakhstan a affirmé en conclusion que la paix au Moyen-Orient passe par la promotion du dialogue.

M. OLOF SKOOG (Suède) a observé que la question palestinienne faisait partie de l'ordre du jour des Nations Unies depuis l'établissement de l'Organisation. Aujourd'hui, 70 ans plus tard, après des décennies de violence et de souffrances qui ont affecté les deux côtés, et après 50 ans d'occupation, il devrait être clair pour tous que seules les parties ne sont pas en mesure de résoudre le problème et d'atteindre la solution que le Conseil de sécurité préconise: deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Avec les Israéliens et les Palestiniens, la communauté internationale et le Conseil ont la responsabilité de rester engagés afin de trouver un règlement juste, global et durable du conflit. Les partenaires régionaux ont un rôle clef à jouer.

En outre, il existe désormais un réel sentiment d'urgence concernant la question des colonies de peuplement. Selon lui, le nombre accru d'unités de peuplement et l'augmentation de l'incidence des démolitions de maisons et d'infrastructures palestiniennes ne mèneront qu'à de nouvelles souffrances, à des violences continues et récurrentes. Cela aura également de graves répercussions sur la paix et la stabilité régionales.

Conformément à la politique de l'Union européenne, la Suède condamne fermement la loi dite « de régularisation », qui entend permettre la confiscation de terres palestiniennes privées. Ceci,

ainsi que les annonces israéliennes concernant des milliers d'unités de peuplement illégales sur les terres occupées et la décision d'établir la première colonie sur la Cisjordanie depuis plus de 20 ans, constituent des violations flagrantes du droit international.

À Gaza, toutes les parties doivent agir de manière responsable et dans l'intérêt des habitants. Des mesures doivent être prises pour entraîner un changement fondamental dans la situation politique, sécuritaire et économique.

En Syrie, a-t-il poursuivi, l'utilisation répétée d'armes chimiques dans le conflit est épouvantable et doit s'arrêter immédiatement. La Suède appuie, à cet égard, l'enquête sur l'attaque contre Khan Cheikhoun, le 4 avril, et le travail de l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Elle condamne dans les termes les plus forts l'attaque horrible à Rashidin, le 15 avril, qui a tué 126 personnes, dont beaucoup d'enfants. Elle se félicite de la volonté des Nations Unies d'accroître l'aide aux évacués et d'appeler toutes les parties à protéger les civils et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

La Suède se félicite des progrès récents au Liban et estime important de parvenir à un accord sur un nouveau cadre électoral et de tenir des élections législatives opportunes.

M. PETR V. ILICHEV (Fédération de Russie) a jugé « inacceptable » d'adapter le débat d'aujourd'hui en raison d'intérêts de politique étrangère. Il s'est étonné du fait que le document de réflexion distribué par la présidence américaine ne mentionne pas la question palestinienne ou bien encore la prolifération de la menace posée par Daech. Peut-être n'a-t-on rien reproché à ce groupe terroriste, alors que l'on qualifie de terroristes les forces qui le combattent en Syrie, a-t-il demandé.

Il s'est également demandé si les acteurs régionaux tirant profit du chaos, tels que visés dans le document de réflexion précité, se trouvaient dans la région ou en dehors de la région. « Nous pensons qu'ils se trouvent plutôt à l'extérieur de la région. »

Le délégué russe a souligné la nécessité de se concentrer sur un règlement du conflit israélo-palestinien, sous peine de voir l'instabilité régner durablement au Moyen-Orient. Le Conseil ne doit pas perdre de vue les moyens d'un règlement, a-t-il poursuivi, en soulignant les risques réels d'escalade. Il a dénoncé les mesures unilatérales prises par Israël, visant à entériner un état de fait sur le terrain.

La résolution 2334 (2016) a envoyé un signal clair et vise à faire comprendre que les mesures unilatérales sont inacceptables, a-t-il dit. Il a appelé à une intensification des efforts pour faire avancer le processus de paix et souligné le rôle du Quatuor. Il a indiqué que son pays avait proposé d'accueillir le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne et venait de reconnaître Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël, puisque Jérusalem-Est devrait être la capitale de l'État de Palestine. « Nous gardons pour l'instant une présence diplomatique à Tel Aviv. »

Enfin, le représentant a dénoncé les attaques perpétrées contre les chrétiens d'Orient et déploré l'exode de ces derniers.

Rappelant que le peuple syrien avait été victime d'une terrifiante attaque au gaz sarin dans le village de Khan Cheikhoun, M. MATTHEW RYCROFT (Royaume-Uni) a donné l'assurance que le Conseil de sécurité ne se laisserait pas dissuader d'agir, malgré le veto exercé la semaine dernière par la Fédération de Russie.

Pour sa délégation, la République islamique d'Iran continue de jouer un rôle déstabilisateur dans la région, en particulier en Syrie, accusant ce pays d'avoir entravé l'acheminement de l'aide

humanitaire à Alep-Est, et de soutenir activement le Hezbollah, ce qu'attesterait la présence d'officiers militaires de haut rang dans le pays.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le représentant a dit qu'à moins d'une volonté de compromis, la paix ne serait pas atteinte. Favorable à une solution « négociée » des deux États, le Royaume-Uni n'en a pas moins constaté l'éloignement d'une telle perspective. Lui aussi a considéré qu'Israël doit respecter ses obligations en vertu du droit international et « c'est parce que nous sommes favorables à la solution des deux États que nous avons voté en faveur de la résolution 2334 (2017) », a-t-il rappelé.

Mais, d'après la délégation britannique, les colonies de peuplement ne sont pas la seule entrave à la paix, M. Rycroft pointant aussi le terrorisme et l'antisémitisme. Apportant son soutien à une approche régionale, le Royaume-Uni a estimé en conclusion que l'Initiative de paix arabe représente une ouverture.

L'absence de règlement du conflit israélo-palestinien est d'autant moins acceptable, a regretté M. FRANÇOIS DELATTRE (France), que le meilleur gage de sécurité pour Israël et la région est une paix juste avec les Palestiniens. Celle-ci, a-t-il ajouté, passe nécessairement par la solution des deux États, et donc par la création d'un État palestinien « viable et indépendant ».

C'est dans cette perspective, a poursuivi M. Delattre, que la France a engagé un processus ayant conduit, le 15 janvier dernier, à l'adoption à Paris d'une déclaration conjointe rappelant l'attachement de plus de 70 États et organisations internationales à cette solution, ainsi qu'aux fondamentaux qui la sous-tendent, à savoir le respect des frontières de 1967 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Or, le délégué français a constaté que la solution des deux États est chaque jour mise en péril par la politique israélienne de colonisation, la détérioration de la situation humanitaire, la destruction d'infrastructures dans la zone palestinienne C, la violence, l'incitation à la haine, le terrorisme et les tirs de roquettes. La régularisation récente par la Knesset, le Parlement israélien, des « colonies sauvages, illégales même en droit israélien », a de plus contribué à l'aggravation de la situation sur le terrain depuis le début de l'année 2017.

Dans ce contexte « d'extrême volatilité », le délégué a rappelé que la France, comme l'ensemble de la communauté internationale, « ne reconnaît aucune souveraineté sur Jérusalem », dont le statut devra selon lui être réglé par des négociations bilatérales entre les parties. Ces dernières, a-t-il ajouté, devront permettre à la ville de devenir la capitale des deux États, Israël et le futur État de Palestine.

S'agissant de Gaza, M. Delattre a indiqué que les éléments déclencheurs des trois guerres dans la zones ces six dernières années étaient toujours présents aujourd'hui. Il a ajouté que la levée du blocus israélien sur ce territoire semblait plus que jamais nécessaire.

Dans la perspective d'un règlement durable, le représentant a enfin appelé le Conseil et la communauté internationale à « recréer les conditions de la reprise de négociations politiques crédibles ».

Abordant la question du conflit syrien, M. Delattre a déploré la fin de la cessation des hostilités et la « situation humanitaire catastrophique » dans le pays. « Les armes chimiques ne sont qu'une partie de l'œuvre d'anéantissement en cours en Syrie », a-t-il ajouté, fustigeant les bombardements aveugles de civils, dont la responsabilité incombe en premier lieu, selon lui, à Bashar Al-Assad.

Tant que ce régime se maintiendra au pouvoir « par la terreur et la destruction », a mis en garde le délégué, aucune paix ni victoire sur le terrorisme ne sera envisageable en Syrie. Il a ainsi appelé à établir un « calendrier accéléré en vue d'établir une transition politique » lors du prochain cycle de négociations à Genève, sous l'égide de l'ONU.

Enfin, concernant le Liban, le représentant de la France a salué les progrès accomplis depuis l'élection du Président de la République, M. Michel Aoun, et la formation du Gouvernement de M. Saad Hariri. Il a toutefois appelé les parties libanaises à s'accorder sans délais sur un cadre électoral afin d'élire un nouveau parlement. « On ne peut pas indéfiniment proroger un parlement élu en 2009 », a-t-il estimé.

M. KORO BESSHO (Japon) a indiqué que l'instauration de la paix entre Israël et la Palestine permettrait de débloquent de nouvelles perspectives politiques, économiques, sécuritaires et culturelles. Il a affirmé que pour ce faire, il importait de répondre aux causes sous-jacentes du conflit, à commencer par les activités de peuplement et la violence.

Il a aussi souligné que la tenue de négociations crédibles était le seul moyen de réaliser une paix durable. M. Bessho s'est également préoccupé de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région, à commencer par la Syrie, l'Iraq, le Yémen et la Libye, avertissant que le conflit israélo-palestinien n'est pas exempt du risque de radicalisation.

En matière de lutte contre le terrorisme, le Japon est convaincu qu'à moins de renforcer davantage la gouvernance, il sera difficile de consolider les avancées déjà réalisées et de contrer la montée de l'extrémisme violent.

À l'instar du Secrétaire général, il a appelé à une forte poussée de la diplomatie, soulignant que la création de sociétés stables et tolérantes, qui incarnent les principes de coexistence et d'inclusion, doit être un objectif commun pour la région. Il a appelé à accorder davantage d'attention à l'aide humanitaire, y compris l'appui aux communautés d'accueil, à la stabilité sociale et à la gouvernance ainsi qu'à l'investissement dans le capital humain.

Le représentant a ensuite passé en revue certaines des mesures prises, dans ce sens, par le Japon qui a notamment contribué au mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate de l'Iraq pour appuyer, entre autres, le retour des personnes déplacées. Le Japon appuie également des projets entrepreneuriaux au Yémen pour renforcer la résilience des communautés urbaines et rurales et a aussi distribué des manuels sur la santé maternelle et infantile à différentes communautés de réfugiés palestiniens, notamment en Jordanie.

Avant de conclure, M. Bessho a souligné que tout effort pour créer des sociétés tolérantes et stables devait compléter le processus politique.

Regrettant la montée en puissance de groupes terroristes tels qu'Al-Qaida, le Front el-Nosra et Daech au Moyen-Orient, M. ELBIO ROSSELLI (Uruguay) a estimé que la faiblesse du pouvoir étatique, qui en est la cause principale, dérive dans de nombreux cas d'interventions militaires étrangères contraires à la Charte des Nations Unies.

Certes, ces interventions militaires ne constituent pas le seul facteur de la montée du terrorisme dans la région, a-t-il poursuivi, mais il n'est pas décemment possible, selon lui, d'ignorer cet état de fait. Le représentant a ainsi dénoncé l'appui militaire, logistique, financier et politique octroyé par certains États de la région et au-delà à des groupes armés, à la seule fin de servir leurs intérêts propres.

C'est d'autant plus regrettable, a-t-il estimé, que nombre d'entre ces groupes passant pour « l'opposition modérée » ont commis des actes aussi révoltants, voire pires, que les terroristes, avec qui ils ont de plus tendance à s'associer.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le représentant de l'Uruguay a réaffirmé que la seule solution viable pour parvenir à une coexistence pacifique entre les deux parties était la solution des deux États. Il a ainsi appelé Israël et la Palestine à retourner à la table des négociations. Le délégué a toutefois dénoncé la poursuite, voire l'intensification, par Israël, de sa politique de colonisation au cours des trois derniers mois, au mépris des résolutions 2334 (2015) et 242 (1967) du Conseil de sécurité. Une telle politique, de même que les récents attentats et leur glorification, ne contribue qu'à faire s'éloigner la paix, a-t-il déploré.

Le délégué a conclu son intervention par un appel à une meilleure protection des civils constamment pris pour cible au Yémen et en Syrie, chez eux comme à l'école ou dans les hôpitaux, le tout dans un contexte « d'inaction frustrante du Conseil ».

Estimant que le non-règlement de la « question palestinienne » risquait d'avoir un impact sur la région toute entière, M. LIU JIEYI (Chine) a encouragé les parties à prendre des mesures concrètes et favoriser la reprise de négociations de paix. Il a souligné que la reprise, le plus rapidement possible, des pourparlers directs est dans l'intérêt mutuel des deux parties, avant d'apporter son soutien à la solution des deux États, à l'Initiative de paix arabe et au principe terre contre paix.

Notant que la région était confrontée à des risques élevés d'instabilité, le représentant a invité la communauté internationale à œuvrer à la désescalade en présentant un front uni face à la « vague de terrorisme » et à respecter les processus politiques en cours pour parvenir à des solutions viables.

M. TEKEDA ALEMU (Éthiopie) a souhaité, dans son intervention, répondre aux questions posées par le document de réflexion distribué par la présidence américaine. Il a ainsi affirmé que les terroristes étaient des acteurs tirant profit du chaos, et a prôné une approche holistique pour répondre aux menaces multiples au Moyen-Orient. Dans toutes les parties du monde, y compris au Moyen-Orient, l'approche militaire est privilégiée, a-t-il déploré, en rappelant que les solutions militaires n'avaient que rarement permis de jeter les bases d'une stabilité durable.

Le représentant éthiopien a défendu une approche au Moyen-Orient qui soit bénéfique pour tous et a jugé essentiel que le Secrétariat analyse rigoureusement les causes du conflit. Il a en effet mis en garde contre des « faits inventés » qui ne servent pas la cause de la paix. « Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation palestinienne », a déclaré le représentant de l'Éthiopie.

En conclusion, il a déclaré qu'il n'y aurait pas de paix pérenne dans la région sans un règlement de la question palestinienne.

M. FODÉ SECK (Sénégal) a réaffirmé son attachement à la solution des deux États, Israël et la Palestine, « vivant côte à côte, en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement garanties, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine ». Aussi a-t-il invité Israéliens et Palestiniens à donner une chance à la paix, avec le soutien du Conseil de sécurité et du Quatuor pour le Moyen-Orient, et à œuvrer à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2334 (2016).

Après avoir salué les efforts diplomatiques entrepris par la France, l'Égypte, la Jordanie et la Fédération de Russie, ou encore les États-Unis pour rapprocher les parties, le représentant s'est

félicité de la réaffirmation de l'Initiative de paix arabe lors du dernier Sommet de la Ligue des États arabes.

S'agissant du conflit syrien, M. Seck a réitéré le soutien de son gouvernement à une solution politique négociée pour parvenir, sur la base du Communiqué de Genève et de la résolution 2254 (2015), à une issue définitive. « Le retour à la paix permettrait en outre de faire la lumière sur les allégations d'usage d'armes chimiques contre les populations civiles », a ajouté le délégué.

En Iraq, a-t-il poursuivi, la priorité est maintenant de s'orienter vers la protection des civils et la reconstruction nationale, avec une attention aux besoins spécifiques des populations éprouvées par deux ans d'occupation, tout en tenant dûment compte de la nécessaire réconciliation entre les factions du pays.

Au Yémen enfin, M. Seck a dit que seule une solution politique négociée entre les parties, dans le respect de la légitimité du Gouvernement yéménite, et tenant compte de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et de son mécanisme de mise en œuvre ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité, permettra de parvenir à la paix.

M. SEBASTIANO CARDI (Italie) a jugé que la solution des deux États était la seule à pouvoir ramener la paix et a salué l'initiative des États-Unis visant à tendre la main aux deux parties. Il faut envisager de nouvelles initiatives diplomatiques pour une nouvelle solution négociée dans le cadre des Accords d'Oslo, a-t-il dit, en appelant les parties à s'abstenir de toute action unilatérale.

Le délégué a exhorté les autorités libanaises à s'atteler à la consolidation des institutions de ce pays et souligné l'importance d'une tenue des élections parlementaires. Un appui international doit continuer d'être apporté au Liban, a-t-il dit, avant de louer le rôle précieux de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), véritables boucliers contre les menées des groupes terroristes.

Le délégué a plaidé pour une intensification des efforts de paix en Syrie, une cessation réelle des hostilités et une reddition des comptes pour les violations massives des droits de l'homme commises en Syrie.

Enfin, il a demandé un partage du fardeau que constitue l'accueil de millions de réfugiés.

M. AMR ABDELLATIF ABOULATTA (Égypte) a déploré l'absence de règlement du conflit israélo-palestinien depuis des décennies, appelant le Conseil de sécurité à une prise de conscience de l'importance de cette question au niveau régional. L'absence de justice depuis plus d'un demi-siècle reflète les dysfonctionnements de la communauté internationale dans cette région « névralgique », a-t-il affirmé, en invoquant le droit des peuples à l'autodétermination.

Il ne s'agit pas d'imposer de solutions inacceptables au regard du droit international, a-t-il précisé, en faisant valoir le recours des Palestiniens au système des Nations Unies. Le délégué a toutefois regretté que « certains » essaient de « gérer » la question palestinienne en fournissant une assistance, peut-être par crainte de se pencher sur les causes profondes du conflit, et comme si l'approche consistant à atténuer les souffrances pouvait suffire.

M. Aboulatta a réaffirmé en conclusion les appels lancés au plus haut niveau pour que les parties retournent à la table des négociations, ce qui reste le meilleur moyen de régler le conflit.

M. SACHA SERGIO LLORENTTY SOLÍZ (Bolivie) a affirmé que tout le Moyen-Orient avait besoin de paix. Le conflit israélo-palestinien n'est pas un conflit parmi d'autres, mais une plaie béante qui alimente les tensions depuis tant d'années, a-t-il dit. Il a condamné l'annonce par Israël de la construction d'une nouvelle colonie de peuplement en Cisjordanie en violation notamment de la résolution 2334 (2016). Il a demandé la pleine mise en œuvre de cette résolution, ainsi que la remise des rapports prévus par celle-ci.

Les membres du Conseil doivent être informés, y compris au moyen de cartes détaillées, des avancées de la colonisation israélienne, a-t-il poursuivi. Le délégué bolivien a appelé le Conseil à assumer ses responsabilités et à inciter Israël à mettre un terme aux colonies de peuplement et au blocus de Gaza. « La solution des deux États ne doit pas devenir l'illusion de deux États. »

Tout en réaffirmant l'engagement de son pays en faveur d'une « solution juste, durable et pacifique » au conflit israélo-palestinien, M. SAMUEL MONCADA, Vice-Ministre des affaires étrangères du Venezuela, a souligné, au nom du Mouvement des pays non alignés, l'importance de réduire les tensions sur le terrain et de créer un environnement propice à la paix.

À ce titre, le représentant s'est dit profondément préoccupé par l'évolution récente de la situation dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, où la Puissance occupante n'a eu, selon lui, de cesse d'intensifier sa campagne de colonisation des terres palestiniennes, au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le délégué a ainsi condamné les « provocations récentes » d'Israël et a déploré le mépris flagrant du pays envers la volonté du Conseil de dénoncer les activités de colonisation comme étant illégales.

S'agissant de Gaza, le délégué a également exprimé sa préoccupation face à la lenteur du processus de reconstruction de la zone, notamment en raison du « blocus israélien » imposé à Gaza. Il a par conséquent appelé Israël à lever ce blocus et à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens.

Il a également condamné les « violations systématiques » des droits, les incursions militaires violentes, la terreur imposée à la population civile, la détention de milliers de civils, y compris des femmes et des enfants, ainsi que le déplacement forcé de Palestiniens dont se rend régulièrement coupable Israël.

Face à cette situation, le représentant a appelé à une implication accrue de la part de la communauté internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine. Il a également condamné les violations de la souveraineté territoriale syrienne auxquelles se sont livrées les autorités israéliennes en février dernier.

Enfin, le délégué a demandé à Israël de se retirer intégralement du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions du Conseil.

« Tous les membres du Conseil sont d'accord avec moi pour partager la même frustration de discuter de la question de la Palestine tous les trois mois », a déclaré M. NAWAF SALAM (Liban). Il a espéré que ce point serait retiré de l'ordre du jour et que la question palestinienne serait réglée.

« Mais comment cela serait-il possible avec l'approbation de 6 000 nouvelles unités de peuplement en Cisjordanie depuis le début de l'année, une loi régularisant rétroactivement les colonies israéliennes et l'approbation récente de la construction d'un nouveau site? » a-t-il demandé.

Le délégué a déploré l'attitude d'Israël dans le règlement, via les bons offices du Secrétaire général, du contentieux relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Liban et Israël. Il

a dénoncé les propos du Ministre de l'éducation israélien, M. Naftali Bennet, du 3 mars dernier. Ce dernier a en effet menacé de lancer une offensive contre les infrastructures du Liban précipitant le « retour du Liban dans le moyen-âge », s'est indigné M. Salam.

Enfin, il a jugé qu'il était temps pour ce Conseil de condamner les violations délibérées par Israël de la Charte des Nations Unies, ajoutant que son gouvernement s'acquittait de ses obligations en vertu de la résolution 1701 (2006).

Au nom du Groupe des États arabes, Mme SIMA SAMI BAHOUS (Jordanie) a rappelé la volonté de ceux-ci de trouver une solution pacifique et durable au conflit israélo-palestinien, aboutissant au retrait par Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris les territoires palestiniens. À ce titre, la représentante a exprimé son soutien face à l'initiative française de janvier dernier, qui visait à réaffirmer le soutien de la communauté internationale envers la solution des deux États.

La représentante a rappelé que la paix dans la région devra nécessairement passer par le respect des aspirations légitimes des Palestiniens à jouir d'un État indépendant et viable. Elle a, de ce fait, rejeté les tentatives récentes d'Israël de changer la situation historique et juridique à Jérusalem-Est et dans tous les territoires palestiniens occupés.

La Jordanie, qui continue à assumer une responsabilité historique et religieuse envers ces lieux, s'oppose ainsi à la volonté israélienne de remettre en cause le statut et l'identité de Jérusalem-Est, a-t-elle insisté, considérant ces tentatives comme « nulles et non avenues ». La déléguée jordanienne a ainsi appelé tous les pays du monde à ne pas reconnaître Jérusalem comme la capitale israélienne et, à ce titre, à ne pas ouvrir d'ambassade dans la ville.

La représentante a en outre appelé à une reprise des négociations de paix sur la base du Communiqué de Genève et des résolutions pertinentes du Conseil. Elle a également appelé la communauté internationale à intensifier son aide envers les États accueillant des réfugiés palestiniens, en particulier les États voisins.

Par ailleurs, la représentante a exprimé son soutien envers les efforts déployés par l'Iraq dans le but de vaincre Daech dans le pays. Elle a également salué les efforts de la communauté arabe visant à mettre fin à la crise yéménite.

La représentante s'est en outre dite préoccupée par l'islamophobie croissante dans le monde et par les tentatives visant à établir un lien direct entre islam et terrorisme.

Elle a enfin rejeté toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures de la Jordanie par des États de la région, en violation des principes de bon voisinage.

M. CHRISTIAN WENAWESER (Liechtenstein) s'est alarmé du fait que la solution des deux États au conflit israélo-palestinien « semble s'estomper », et que les gains obtenus sur le plan sécuritaire par les parties sont compromis alors que les activités de peuplement se poursuivent. Il a appelé « toutes les parties impliquées » à pleinement respecter les cadres juridiques internationaux et à s'engager de nouveau en faveur de la solution des deux États, « la seule perspective de paix viable et durable pour la région ».

Tournant ensuite son attention sur la crise en Syrie, le représentant a affirmé que l'incapacité du Conseil de sécurité à mettre un terme aux atrocités commises contre le peuple syrien représente une crise politique et institutionnelle pour les Nations Unies. Il s'est félicité des récents efforts déployés par les membres élus du Conseil pour résoudre les différends politiques, tout en déplorant que ceux-ci n'aient pas encore débouché sur des résultats tangibles.

M. Wenaweser a notamment dénoncé le fait que le Conseil se soit montré incapable d'agir lors de la violation de l'une des normes les plus anciennes et fortes de la guerre: l'interdiction absolue de l'emploi d'armes chimiques. Le représentant a estimé que cette situation représente un grave dysfonctionnement au sein du Conseil qui a trait à la pertinence du Code de conduite. Il a appelé à appuyer et renforcer davantage la mise en œuvre de ce Code, y voyant un moyen important de contribuer aux efforts lancés par le Secrétaire général pour placer la diplomatie préventive au cœur des Nations Unies.

Dénonçant en outre l'impunité généralisée qui caractérise le conflit syrien, le représentant a affirmé que le « mécanisme de reddition des comptes pour la Syrie », qui a été adopté par l'Assemblée générale le 21 décembre 2016, est la voie la plus prometteuse pour instaurer la paix dans le pays.

M. ABDERRAZZAK LAASSEL (Maroc) a estimé que la question palestinienne était la question principale pour la région. « Face au gel des négociations politiques, la solution des deux États est en train de nous échapper et le chaos nous guette », a-t-il déploré. Il a souligné l'intensité des efforts des pays arabes pour aboutir à la paix. Ces efforts sont contrecarrés par la poursuite par Israël de ses activités de colonisation, a-t-il déclaré.

Il a demandé que Jérusalem demeure un symbole de tolérance, rappelant que les musulmans se tournaient vers elle avant de se tourner vers la Mecque. Le Roi du Maroc a demandé de mettre fin à la colonisation et à la judaïsation de Jérusalem, a-t-il dit.

Enfin, le représentant a insisté sur l'importance de reprendre la main dans les négociations et d'une volonté forte en vue du retour des parties à la table des négociations et de la réalisation de la solution des deux États.

M. MAURO VIEIRA (Brésil) s'est dit profondément inquiet par l'adoption israélienne de la loi dite « de régularisation » des colonies et par la décision d'Israël de procéder à la construction de nouvelles colonies dans les territoires palestiniens occupés. Il a rappelé que, du point de vue du droit international, toute entreprise de colonisation est considérée comme illégale. Le représentant a par ailleurs exhorté les parties et les acteurs ayant une influence sur ces dernières à tout mettre en œuvre pour instaurer un environnement propice à la reprise des négociations.

S'agissant de la Syrie, le représentant s'est dit alarmé par les allégations d'utilisation d'armes chimiques dans le pays, allégations qui doivent selon lui faire l'objet d'enquêtes internationales approfondies. Il s'est également dit préoccupé par l'escalade des combats dans le pays et a appelé à garantir un accès humanitaire aux populations civiles, notamment en établissant des ponts humanitaires. Le représentant a en outre réaffirmé son appui à l'Envoyé spécial pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, dans ses efforts pour relancer les négociations de paix à Genève.

S'agissant du Liban, le délégué brésilien a pris bonne note des progrès réalisés dans le pays et a réaffirmé le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour maintenir la paix et la sécurité du territoire.

M. NABEEL MUNIR (Pakistan) a dénoncé l'impunité avec laquelle Israël continuait de défier les résolutions du Conseil, en particulier la résolution 2334 (2016). La décision israélienne de construire de nouvelles colonies en Cisjordanie est une provocation de plus, a-t-il dit. Il a estimé que la loi israélienne dite « de régularisation » pouvait porter un coup fatal aux espoirs de paix déjà fragiles dans la région.

Se tournant vers la Syrie et la « furie innommable » du conflit, M. Munir a plaidé pour une solution politique respectant la souveraineté du pays. Il a demandé une réponse humanitaire

massive, en complément du processus politique, pour remédier à la situation catastrophique au Yémen, précisant que le Pakistan avait d'ores et déjà contribué à hauteur d'un million de dollars.

Enfin, le délégué a exhorté la communauté internationale à œuvrer au retour de la paix au Moyen-Orient, « cœur battant de l'humanité ».

M. GHOLAMALI KHOSHROO (République islamique d'Iran) a dénoncé les États-Unis et le régime israélien, qui tentent tous deux, selon lui, de faire disparaître la question palestinienne de l'ordre du jour international. Le représentant a ainsi dénoncé les politiques israéliennes, qu'il a comparées à celles de l'apartheid.

Le représentant iranien a également rejeté les allégations proférées contre son pays et la « propagande hystérique » d'Israël et de certains États de la zone contre l'Iran. Il a affirmé qu'Israël continuait de violer les résolutions de l'ONU et traités internationaux concernant les armes de destruction massive, faisant ainsi obstacle à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

En cela, il a estimé qu'Israël était la plus grande menace pour la paix dans la région. Au total, le délégué a affirmé qu'Israël avait violé 86 résolutions du Conseil réagissant aux crimes d'atrocité, d'agression et de colonisation du pays. « Mais le régime continue de jouir d'une impunité totale », a-t-il déploré.

Par ailleurs, le représentant a estimé que le Moyen-Orient continuait de souffrir de « l'unilatéralisme catastrophique fondé sur des allégations bien utiles », tout comme les allégations concernant des armes de destruction massive ayant conduit il y a quelques années à l'invasion de l'Iraq, au mépris du multilatéralisme et de tous les principes de la Charte de l'ONU.

Selon M. NEVILLE MELVIN GERTZE, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le conflit israélo-palestinien demeure parmi les principales menaces à la sécurité internationale et constitue un « test de crédibilité » pour les Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. Alors que le blocus de Gaza ne montre aucun signe d'assouplissement depuis une décennie et que l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés dure depuis 50 ans, M. Gertze a souligné que le passage du temps n'avait pas diminué l'urgence ou la gravité du conflit.

Le représentant a appelé à prendre des mesures pour inverser les tendances négatives actuelles afin de relancer la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Il a salué les efforts de l'Égypte, de la France, de la Jordanie, de la Fédération de Russie, des États-Unis et d'autres États Membres en ce sens, ainsi que la relance par les États de la Ligue arabe de leur initiative de paix.

Le représentant a rappelé le consensus mondial selon lequel l'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, constituait un obstacle à la réalisation de progrès vers une solution des deux États, de même que l'annonce israélienne, le 31 mars 2017, de la construction de la première nouvelle colonie en 20 ans, au mépris du droit international.

Il a également attiré l'attention du Conseil sur la diminution de l'espace accordé aux militants en faveur des droits de l'homme dans les territoires occupés, ainsi que sur les transferts forcés de bédouins, les évictions, les démolitions et les obstructions à l'aide humanitaire.

Il a enfin appelé Israël à respecter ses obligations en tant que Puissance occupante et à ne pas imposer de changements démographiques dans les territoires palestiniens occupés.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, M. GUSTAVO MEZA-CUADRA (Pérou) s'est dit préoccupé par la détérioration de la situation sur le terrain et a réaffirmé son soutien envers la solution des deux États, en vertu de laquelle Israël et la Palestine cohabiteraient « à l'intérieur de frontières sûres et reconnues mutuellement ».

Dans ce contexte, le représentant a appelé Israël à mettre fin à ses activités de colonisation, de destruction de maisons et d'expulsion de Palestiniens dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à la légitime défense face aux actes terroristes dont le pays est victime, le délégué a cependant exhorté les autorités israéliennes à respecter le principe de proportionnalité dans sa réponse à ces crimes.

S'agissant de la Syrie, le représentant s'est dit horrifié par les allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques dans le cadre du conflit. Il a estimé urgent de relancer les négociations de paix à Genève, sous l'égide de l'ONU, afin de parvenir à un cessez-le-feu permanent.

Mme ANA SILVIA RODRÍGUEZ ABASCAL (Cuba) a dénoncé l'occupation illégale de la Palestine, considérant comme inacceptables les colonies de peuplement israéliennes. Elle a ensuite apporté son appui à l'admission de la Palestine en tant que membre à part entière des Nations Unies et demandé au Conseil de se pencher sur cette question. Israël, a poursuivi la représentante, doit également mettre fin au blocus illégal de Gaza. Elle a réaffirmé que toutes mesures prises par Israël pour modifier la structure du territoire palestinien, y compris la construction illégale de colonies sur le Golan syrien, constituent des violations du droit international.

Mgr BERNARDITO CLEOPAS AUZA, Observateur permanent du Saint-Siège, s'est dit horrifié par les allégations concernant le recours à des armes chimiques en Syrie. Il a par ailleurs rappelé le fardeau porté par le Liban, qui accueille de nombreux réfugiés syriens ou issus d'autres pays en conflit dans la région. Face à une telle générosité, il a appelé la communauté internationale à soutenir davantage le pays.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, l'observateur a rappelé le soutien du Saint-Siège à la solution des deux États. Il a d'autre part dénoncé les persécutions religieuses auxquelles se livrent Daech et les groupes terroristes au Moyen-Orient. Ces actes « d'une barbarie inimaginable » sont perpétrés au nom de principes religieux, a-t-il déploré, appelant la communauté internationale à épargner les civils de la région du « fléau génocidaire » perpétré par ces groupes extrémistes violents et terroristes. « La religion ne doit pas être instrumentalisée » pour justifier le fanatisme, a-t-il déclaré.

M. JAIME HERMIDA CASTILLO (Nicaragua) a réaffirmé le soutien de sa délégation au peuple palestinien, insistant sur l'urgente nécessité de mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) relative aux colonies de peuplement. Il a nourri l'espoir qu'au travers de la recherche constante d'une solution politique et pacifique, Israël et la Palestine parviendraient à vivre en paix, « au moment où la priorité devrait être la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » par tous les États Membres.

Pour sa délégation, la paix au Moyen-Orient passe par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a dénoncé les tentatives récentes visant à modifier le statut historique et juridique des territoires arabes occupés au Moyen-Orient, notamment à Jérusalem-Est. Il a accusé le Coordonnateur spécial de se montrer complice de ces tentatives en omettant de parler du Golan syrien occupé dans son exposé au Conseil. Il a estimé que cette méthode, employée régulièrement par M. Mladenov lors de ses exposés au Conseil, n'était pas acceptable.

Réaffirmant le droit des réfugiés palestiniens au retour et le droit des Palestiniens à jouir d'un État indépendant, le délégué a dénoncé le « silence douteux » au sein du Conseil face à la politique de colonisation israélienne.

Il a dénoncé l'appui d'Israël à des groupes terroristes armés dans la région, notamment au Front el-Nosra dans le Golan arabe syrien, où le pays faciliterait selon lui le passage de groupes terroristes à travers la ligne de démarcation. Il a également condamné le régime qatari pour son soutien à cette entreprise.

Le délégué syrien a en outre critiqué l'aide apportée par Israël à Daech sur le territoire syrien le 17 mars 2017 à Palmyre. « Israël et le terrorisme sont les deux facettes d'une même pièce », a-t-il déclaré, résumant « l'histoire du sionisme » à une « histoire terroriste ». Le délégué a estimé qu'Israël n'avait aucune légitimité pour faire des leçons de démocratie à la Syrie alors que ce pays continue de violer les droits des nations arabes dans la région et de s'opposer à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Qualifiant Israël « d'entité raciste » dont les méthodes sont selon lui proches de Daech, le délégué a insisté sur le droit de son pays à récupérer le Golan arabe syrien, selon les frontières du 4 juin 1967.

M. DIAN TRIANSYAH DJANI (Indonésie) a regretté la décision d'Israël d'aller de l'avant avec les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, en violation du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris de la résolution 2334 (2016). « L'échec à mettre en œuvre cette résolution ne ferait que contrarier davantage les espoirs de tous les Palestiniens, ainsi que d'une majorité d'Israéliens qui veulent simplement vivre en paix et en sécurité avec leurs voisins », a-t-il dit.

Il s'agit selon lui d'un « test » pour le Conseil, a insisté le représentant. Après avoir apporté son soutien à une solution politique en Syrie, l'Indonésie a condamné l'utilisation d'armes chimiques le 4 avril dernier à Khan Cheikhoun, appelant de ses vœux une enquête indépendante.

La délégation a enfin demandé au Conseil de sécurité de prendre en considération le rôle vital joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans le maintien de la paix et de la sécurité dans ce pays, et d'accorder une attention particulière à la situation humanitaire de 18,8 millions de Yéménites.

Sans une solution juste et satisfaisante à la question palestinienne, a déclaré M. KHALIFA ALI ISSA AL HARTHY (Oman), la paix dans la région ne saurait être sérieusement envisagée. Or, le représentant a déploré la disparition progressive de cette question de l'ordre du jour international et a appelé à remédier à cette tendance actuelle. Le représentant d'Oman a en outre accusé Israël de profiter de la situation compliquée dans la région pour forcer les parties à accepter le statut quo des colonies, notamment en intensifiant sa politique de colonisation.

S'agissant de la Syrie, le délégué a espéré que les négociations syriennes en cours aboutissent à une paix durable. Il a ainsi appelé la communauté internationale à soutenir toutes les initiatives de paix allant dans ce sens.

Concernant le Yémen, le délégué d'Oman a rappelé que la crise du pays avait fortement dégradé les conditions de vie de la population. Il a appelé toutes les parties yéménites à s'associer aux initiatives de l'ONU visant à négocier un cessez-le-feu permanent. Son pays, a-t-il affirmé, continuera de porter secours aux réfugiés yéménites se présentant à ses portes, ainsi qu'à ceux provenant d'autres pays en conflit dans la région.

M. MANSOUR AYYAD SH A ALOTAIBI (Koweït) a rappelé que de nombreuses initiatives avaient été lancées pour mettre fin au conflit israélo-palestinien, mais qu'elles étaient restées lettre morte en raison du refus d'Israël d'y donner suite, en particulier les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a dénoncé les démolitions et expropriations pratiquées par le régime israélien dans le territoire palestinien occupé, ainsi que le maintien du blocus « inhumain » de Gaza, qui résultent de l'« incapacité » du Conseil à faire respecter le droit international.

Le délégué a lui aussi plaidé pour la reprise des pourparlers directs entre la Palestine et Israël, notamment sur la base de l'Initiative de paix arabe, avant d'appeler le Conseil à assumer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies.

M. ABDALLAH Y. AL-MOUALLIMI (Arabie saoudite) a rappelé « l'injustice historique profonde » faite au peuple palestinien, au point que des « groupes terroristes et certains régimes corrompus », comme le régime iranien, le régime syrien et le Hezbollah libanais, n'ont cessé d'instrumentaliser cette question. Pour mettre fin à cette injustice, le délégué a réaffirmé la nécessité pour Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés, y compris les territoires palestiniens et le Golan arabe syrien.

Selon le délégué, l'aspect le plus dangereux du conflit israélo-palestinien réside dans la volonté israélienne de « judaïser la ville de Jérusalem » et de remettre en cause le statut quo concernant les lieux saints musulmans et chrétiens de la ville. « Nous ne pouvons accepter que le statut historique de Jérusalem soit transformé », a-t-il mis en garde, appelant les États du monde entier à ne pas reconnaître la ville comme capitale d'Israël et à ne pas y ouvrir d'ambassades. Le représentant a de plus réaffirmé son soutien à la solution des deux États, dans le respect des frontières de 1967.

En Syrie, le délégué saoudien a dénoncé le fait que certains régimes étrangers, aidés par le Hezbollah, continuaient de jouer avec la dignité des Syriens, au mépris des tentatives de la communauté internationale de mettre fin à la crise. « Nous devons soutenir le peuple syrien dans ses aspirations à la paix et à la dignité », a-t-il dit, tout en soutenant les opérations américaines contre des objectifs militaires en Syrie, notamment pour mettre fin aux actes de barbarie, de meurtre, de massacre et de purification ethnique à l'encontre des Syriens, caractérisés par l'utilisation d'armes chimiques. Ces tentatives font le jeu des terroristes dans la région en créant un vide politique, a-t-il estimé.

Le représentant a par ailleurs accusé la République islamique d'Iran de poursuivre ses tentatives d'ingérence dans les affaires des pays voisins, au mépris des coutumes diplomatiques, en apportant son appui à des milices en Iraq et au Yémen, où le régime iranien tente de répliquer le modèle du Hezbollah dans les affaires yéménites. Le délégué saoudien a enfin dénoncé l'ingérence iranienne inacceptable dans les affaires du Bahreïn.

M. MASUD BIN MOMEN (Bangladesh) s'est dit préoccupé des conflits « fratricides » qui font rage dans différentes parties du Moyen-Orient et dans lesquels sont impliqués des acteurs non étatiques, y compris des groupes terroristes. Il a toutefois souhaité mettre l'accent sur la question palestinienne qui reste « centrale », s'est justifié le représentant, en soulignant l'urgence de rétablir un « horizon politique ».

Il existe un consensus au sein de la communauté internationale, selon lequel l'expansion continue des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé constitue une injustice flagrante contre le peuple palestinien et pose un obstacle sérieux à la reprise du processus de paix, a observé M. Bin Momen. Aussi a-t-il exhorté le Conseil de sécurité à rester saisi de cette question, en faisant notamment respecter sa résolution 2334 (2016).

M. UMID SHADIEV (Ouzbékistan) s'est ému des violations du droit international qu'aurait commises Israël, et tout récemment de l'adoption d'une loi de régularisation. Il a donc demandé au Conseil de veiller au respect par Tel-Aviv de ses décisions, en particulier de sa résolution 2334 (2016), et ce, afin de mettre fin à l'occupation israélienne qui dure depuis 50 ans.

Le représentant s'est également élevé contre les tentatives de modifier le statut de Jérusalem-Est, où des colonies ont été construites. Convaincu que le Conseil ne doit pas oublier le rôle qui est le sien, il l'a invité à rechercher à s'impliquer dans le dossier, y compris s'agissant de la question des réfugiés palestiniens.

Le délégué a également évoqué le sort des prisonniers politiques palestiniens, avant de dénoncer l'essor du terrorisme au Moyen-Orient. Il a enfin souligné l'importance d'appréhender les conflits dans toutes leurs dimensions.

Mme NGUYEN PHUONG NGA (Viet Nam) s'est dite préoccupée par les nombreux conflits agitant le Moyen-Orient, qui ont entraîné la souffrance, le déplacement et la mort de millions de personnes innocentes. Malgré les efforts de la communauté internationale, a-t-elle constatée, le Conseil de sécurité ne parvient toujours pas à afficher « l'unité et la volonté » nécessaires pour trouver une solution pacifique à ces conflits.

S'agissant de la question palestinienne, la représentante a dénoncé la poursuite par Israël de sa politique de colonisation et a exhorté toutes les parties à s'abstenir de commettre des actions violentes susceptibles d'envenimer la situation. Réaffirmant l'engagement de son pays en faveur du droit des Palestiniens à jouir durablement d'un État indépendant, la représentante a salué toutes les initiatives récentes visant à relancer la solution des deux États.

Concernant la Syrie, la déléguée s'est opposée à l'utilisation d'armes chimiques et a appelé les parties à mettre fin au conflit par la tenue de négociations. Elle a estimé en cela qu'il n'y avait pas de solution militaire au conflit.

M. JOÃO PEDRO VALE DE ALMEIDA, de l'Union européenne, a lui aussi considéré qu'il n'y avait pas d'autre choix qu'une solution des deux États, sur la base des conclusions du Conseil européen en date de juillet 2014, avant de dénoncer l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Malheureusement, les actions sur le terrain continuent de mettre gravement en danger les perspectives d'une solution des deux États, a-t-il regretté.

En effet, en janvier dernier, les autorités israéliennes ont annoncé leur intention de construire 6 000 logements de plus dans le territoire palestinien occupé, et en mars, elles ont décidé d'établir une nouvelle colonie, la première en plus de deux décennies, en Cisjordanie même.

Le représentant s'est dit également préoccupé par la hausse significative des démolitions et des confiscations, par Israël, de structures palestiniennes, « notamment des projets financés par l'Union européenne », dans la zone C, « d'une importance cruciale pour la viabilité et la contiguïté d'un futur État palestinien ».

Après avoir appelé les dirigeants palestiniens à condamner systématiquement tous les actes de terreur, M. Vale de Almeida a exhorté les factions palestiniennes à s'engager de bonne foi dans le processus de réconciliation pour réaliser la solution des deux États. Considérant enfin comme intenable la situation à Gaza, le représentant a considéré que toutes les parties doivent prendre des mesures rapides pour y mettre fin, conformément à la résolution 1860 (2009).

S'agissant de la Syrie, l'observateur a rappelé que l'Union avait approuvé une stratégie pour la Syrie début avril, visant à promouvoir une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012.

En outre, l'Union européenne a, au début du mois, organisé à Bruxelles une conférence « sur le soutien à l'avenir de la Syrie et de la région », qui a notamment permis de réunir 6 milliards de dollars et de soutenir le processus politique sur la base des acquis de l'ONU, a précisé M. Vale de Almeida.

Enfin, en ce qui concerne le Liban, il a estimé que trouver un accord sur la loi électorale avant l'expiration du mandat du Parlement le 20 juin prochain est d'une importance capitale pour le processus démocratique dans le pays.

Face aux nombreux conflits sévissant au Moyen-Orient et aux millions de civils qui en sont victimes, M. ROLANDO CASTRO CORDOBA (Costa Rica) a appelé le Conseil de sécurité à prendre ses responsabilités en s'acquittant de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le représentant a condamné la fréquence des actes terroristes commis dans la région, au détriment de l'intégrité territoriale et de la sécurité des États du Moyen-Orient. Il a toutefois invité les États à faire en sorte que leur réponse à la menace terroriste se fasse dans le respect des droits de l'homme.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le délégué a rappelé l'urgence qu'il y avait pour les parties à retourner à la table des négociations afin de parvenir à une solution politique durable au conflit basée sur la coexistence pacifique entre un État palestinien et Israël.

Constatant les insuffisances du Conseil de sécurité dans la crise syrienne, le délégué a appelé l'Assemblée générale de l'ONU à prendre les devants pour assumer sa part de responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité. Il a notamment appelé à façonner une nouvelle architecture de la paix capable de mettre fin aux différends entre États et aux blocages, afin de mettre un terme à la crise syrienne.

M. SHAHRUL IKRAM YAAKOB (Malaisie) a regretté que l'exposé présenté oralement le mois dernier au Conseil par le Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, M. Nikolay Mladenov, concernant le premier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), n'ait pas été publié et diffusé par écrit, comme le veut la pratique. Il est impératif, a-t-il estimé, que ce rapport soit diffusé par écrit pour garantir un suivi objectif de la question.

En tant que coauteur de cette résolution 2334 (2016), la Malaisie rejette toute tentative de saper sa mise en œuvre et d'évincer la question palestinienne de l'ordre du jour international, a poursuivi le représentant. Il a estimé que le Conseil devait se montrer plus actif pour mettre fin au conflit. Il a en outre condamné l'intensification des activités de colonisation par Israël, activités qui sapent selon lui la solution des deux États.

« Le Conseil de sécurité est resté silencieux malgré la violation claire de ses propres résolutions », a déploré le délégué malaisien, appelant cet organe à mettre fin à l'occupation israélienne illégale des territoires palestiniens, au lieu de se focaliser sur les symptômes du conflit.

Mme ALYA AHMED SAIF AL-THANI (Qatar) a considéré que les tensions allaient crescendo au Moyen-Orient, estimant que cette réunion devait aider le Conseil de sécurité à avancer sur la voie de la paix dans cette région. Elle a toutefois souligné l'importance pour les parties concernées d'assumer leurs responsabilités. Pour sa délégation, « aucun doute », il faut cesser

de vouloir imposer certaines réalités en violation du droit international, comme en témoigne le conflit israélo-palestinien.

Il faut aussi que cesse l'occupation du territoire palestinien, permettre le retour des réfugiés palestiniens et donner au peuple palestinien la possibilité de réaliser son droit à l'autodétermination, a affirmé la représentante. Elle a ensuite condamné l'attaque à l'arme chimique perpétrée le 4 avril à Khan Cheikhoun, qui n'a fait que renforcer la crise que vivent les Syriens depuis 2011.

Le Qatar s'est désolé des crimes contre l'humanité devant lesquels la communauté internationale est pour l'heure impuissante. Devant la persistance de l'impunité en Syrie, le Qatar a proposé, avec le Liechtenstein, de mettre en place un mécanisme judiciaire indépendant auquel son gouvernement a versé un million de dollars.

Mme FARZANA ZAHIR (Maldives) a salué l'adoption par le Conseil de la résolution 2334 (2016) en décembre 2016. Alors même que cette résolution appelle Israël à interrompre ses activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, la Puissance occupante, a déploré Mme Zahir, continue de violer le droit international et de détruire des bâtiments dans ces territoires, en violation du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

À ce titre, la représentante a fermement condamné la décision récemment prise par Israël de construire de nouvelles colonies à Geulat Zion. Cette évolution extrêmement préoccupante, a-t-elle déploré, menace la paix et risque d'exacerber les tensions sur le terrain.

La représentante a par ailleurs regretté que l'exposé réalisé oralement le mois dernier par le Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, concernant le premier rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), n'ait pas été publié et diffusé par écrit. Elle a appelé à soutenir les demandes pour que ce rapport soit diffusé par écrit.

Face à la persistance de la crise syrienne, qui est entrée dans sa septième année, la représentante a enfin appelé le Conseil de sécurité à réaliser des progrès dans sa gestion des conflits au Moyen-Orient, notamment afin de préserver sa propre crédibilité.

M. FERIDUN H. SINIRLIOĞLU (Turquie) a dit la détermination de son pays à poursuivre ses efforts en faveur d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine dans le respect des frontières d'avant le 4 juin 1967. La Conférence de Paris de janvier dernier a permis de réaffirmer l'importance de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, a-t-il estimé, avant d'appuyer les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle central pour les réfugiés palestiniens.

Par ailleurs, depuis le début de la crise en Syrie, la Turquie a insisté sur les causes profondes du conflit, à savoir le fait que le régime s'est tourné contre son propre peuple. L'absence de mesures vigoureuses à la suite des attaques à l'arme chimique a encouragé le régime syrien à se complaire dans son comportement « honteux », a dénoncé le représentant, en affirmant que la Turquie continuerait d'appuyer les enquêtes sur les incidents recensés.

Sa délégation a salué le bombardement par l'armée américaine d'une base aérienne syrienne, considérant qu'il s'agissait d'une réponse proportionnée. S'agissant des pourparlers de Genève, il est crucial de conserver la dynamique qui a été créée lors du dernier tour de négociations, a ajouté le délégué.

Mme MAY-ELIN STENER (Norvège) a appelé le Conseil de sécurité à promouvoir une solution pacifique au conflit en Syrie. Elle a en outre insisté pour que les prochains cycles de négociation à Genève donnent la parole à des représentants de la société civile et à des femmes syriennes. Suite à la tenue à Bruxelles d'une conférence internationale sur l'avenir de la Syrie les 4 et 5 avril derniers, à l'initiative de l'Union européenne et de l'ONU, la représentante a de plus encouragé les donateurs à se montrer à la hauteur des promesses de fonds faites à cette occasion.

La représentante s'est dite par ailleurs préoccupée par la détérioration de la situation des minorités religieuses au Moyen-Orient, y compris les atrocités commises contre les chrétiens et yézidis en Égypte, en Iraq et dans d'autres États de la région. Elle a appelé la communauté internationale à mieux protéger ces populations.

Rappelant le consensus international sur la solution des deux États, la déléguée a insisté sur le renforcement de l'économie et des structures étatiques palestiniennes pour faire avancer cette solution.

Constatant cependant les lacunes de financement, notamment pour financer la reconstruction de Gaza, la déléguée a appelé les donateurs à respecter leurs engagements faits lors de la Conférence du Caire de 2014.

M. JAMAL FARES ALROWAIEI (Bahreïn) a qualifié d'« historique » la résolution 2334 (2017), soulignant que sa mise en œuvre était nécessaire. Abordant la question de la crise syrienne, le représentant s'est désolé de l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Khan Cheikhoun, qui exige plus que jamais de la communauté internationale qu'elle trouve une solution au conflit.

En ce qui concerne le Yémen, le représentant a dénoncé l'« ingérence grave » de la part de certaines puissances étrangères, affirmant qu'il faut donc aller de l'avant avec la coalition arabe dont le Bahreïn fait partie et venir en aide au Président légitime de ce pays.

Il a en conclusion appelé la République islamique d'Iran à respecter la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de ses voisins.

M. CRISTIÁN BARROS MELET (Chili) a réaffirmé le soutien de son pays à la solution des deux États. Il a ainsi appelé la communauté internationale à relancer le processus de négociations entre les parties. Estimant que les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens menacent cette solution, le représentant s'est félicité de l'adoption par le Conseil de la résolution 2334 (2016).

Toutefois, il a déploré l'annonce récente par Israël de son intention de construire de nouvelles colonies, au mépris du droit international et de cette résolution.

Rejetant par ailleurs toute utilisation d'armes chimiques en Syrie, le représentant a appelé le Conseil à faire assumer ses responsabilités pour mettre fin à cette guerre. Il a rappelé à ce titre que le droit de veto n'était pas un droit et a soutenu les initiatives visant à limiter son usage, notamment l'initiative franco-mexicaine.

M. EINAR GUNNARSSON (Islande) a jugé que le Conseil de sécurité avait une responsabilité claire pour mettre fin au conflit syrien en ouvrant la voie à une solution politique et que les parties doivent s'engager dans des négociations de paix.

Il a considéré que le Conseil devait également faire de la solution des deux États entre Israël et la Palestine une priorité. Se félicitant de l'adoption, en décembre dernier, de la résolution 2334 (2016), le représentant a affirmé que le suivi de sa mise en œuvre devait se poursuivre.

M. EPHRAIM LESHALA MMINELE (Afrique du Sud) a indiqué que le débat trimestriel du Conseil de ce jour ne devait pas s'éloigner de la question palestinienne. Il a affirmé que l'inaction du Conseil à répondre aux activités de peuplement d'Israël entachait sa réputation. « Alors qu'il n'y a eu aucun progrès dans ce domaine, ce débat devrait, au moins, offrir l'occasion aux États Membres d'exprimer leurs points de vue sur le conflit. »

Il a déploré la poursuite des activités de peuplement, en violation des résolutions du Conseil, avant de souhaiter que les rapports du Secrétariat sur le Moyen-Orient mettent l'accent sur la situation des femmes. S'agissant de la lutte contre le terrorisme, il a prôné une approche multilatérale avec l'ONU en son centre.

Enfin, le délégué a fait état de la grève de la faim menée actuellement par 1 100 prisonniers palestiniens sur les 6 200 détenus incarcérés en Israël. Ils demandent des visites régulières de la part de leur famille, une amélioration des soins médicaux et la fin de la pratique consistant à détenir des centaines de détenus sans motifs, a-t-il souligné.

M. JAMAL JAMA AHMED ABDULLA AL MUSHARAKH (Émirats arabes unis) a affirmé que, compte tenu de l'ingérence rampante de la République islamique d'Iran au Moyen-Orient et du mépris affiché pour les résolutions du Conseil de sécurité, celui-ci et son Comité de sanctions doit continuer d'enquêter sur les violations commises par Téhéran, et y répondre.

Ensuite, selon lui, il faut impérativement accorder une attention particulière au sort des jeunes de la région qui, en l'absence d'opportunités économiques, sont exploités par des organisations terroristes.

Enfin, a ajouté le représentant, un nouvel élan doit être donné aux processus de paix, en coopération avec les acteurs et les organisations régionales pertinentes.

M. SAMSON SUNDAY ITEGBOJE (Nigéria) a demandé que les Palestiniens vivant à Gaza, qui sont plongés dans une grave crise humanitaire, ne soient plus les otages des désaccords et des divisions. Il est essentiel que les parties et la communauté internationale œuvrent de conserve pour régler la crise énergétique à Gaza, a-t-il dit. Il a appelé de ses vœux un État palestinien vivant dans la paix avec Israël. « Je suis persuadé que le Conseil est uni sur ce point », a-t-il poursuivi.

Le délégué a invité le Conseil de sécurité à convaincre les parties de revenir à la table des négociations, jugeant que l'impasse actuelle n'était pas « tenable ».

En conclusion, le représentant du Nigéria a souligné la nécessité qui s'attache au renforcement de la coopération internationale en vue de combattre efficacement Daech et les autres groupes terroristes, dans le respect du droit international.

M. DENIS RÉGIS (Haïti) a rappelé son soutien à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, estimant que le seul moyen d'y parvenir réside dans une solution négociée avec deux États coexistant dans la paix et la sécurité. Il a ensuite estimé que l'utilisation abusive du droit de veto, qui paralyse l'action du Conseil, est souvent perçue comme l'un des principaux obstacles institutionnels aux efforts de paix au Moyen-Orient.

Le représentant en a voulu pour preuve ce qui s'est passé au Conseil à la suite de l'utilisation de gaz chimiques contre des populations civiles en Syrie. « C'était une preuve supplémentaire de la nécessité de remédier à ce blocage récurrent et d'apporter des solutions novatrices au mode de décision du Conseil », a estimé M. Régis, qui a rappelé le soutien de son gouvernement à l'initiative française d'encadrer le droit de veto, notamment pour les cas d'atrocités de masse.

Considérant qu'il est temps de revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient, le délégué a encouragé les membres du Conseil à s'élever au-dessus des partis pris et à transcender ses propres intérêts afin d'aider les parties à reprendre le chemin des négociations sur la base d'un cadre mutuellement agréé.

MOYEN-ORIENT

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.